

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFOROUTE QUÉBÉCOISE :

LA COMMISSION DE LA CULTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE PROPOSE UN PLAN D'ACTION

Le 27 mai 1997, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec déposait devant le Parlement son rapport final sur les enjeux du développement de l'inforoute québécoise. Le rapport, intitulé *Inforoute, culture et démocratie : Enjeux pour le Québec*, contient 47 recommandations adressées au gouvernement. Le rapport est endossé unanimement par les membres de la Commission.

Rappelons que dans le cadre de ce mandat d'initiative adopté le 2 février 1995, la Commission de la culture a publié en juin 1996 un document de consultation qui posait une centaine de questions sur les 11 grands enjeux qui avaient été identifiés. La Commission a reçu en réponse 76 mémoires, dont 69 ont été présentés lors d'auditions publiques tenues à l'Assemblée nationale du 1^{er} au 31 octobre dernier.

Les membres de la Commission ont ainsi offert un forum privilégié pour tenir cet important débat de société et osent croire que les mémoires de qualité présentés à la Commission ainsi que ce rapport sauront inspirer l'ensemble des intervenants, dont le gouvernement qui prépare présentement une stratégie d'ensemble. Celle-ci doit être dévoilée prochainement et la Commission croit qu'elle sera l'une des pierres angulaires du développement culturel, social et économique du Québec à l'aube de l'an 2000.

Les recommandations de la Commission sont regroupées dans quatre grands chapitres qui portent sur 1) les enjeux linguistiques et culturels, 2) les enjeux démocratiques, 3) les champs d'application privilégiés et 4) les acteurs.

Les enjeux linguistiques et culturels

Il faut souligner ici que tout au long de ce mandat, les membres de la Commission ont accordé une attention particulière aux enjeux culturels et linguistiques, ce qui se reflète clairement dans le rapport final. Les membres en viennent notamment à la conclusion, comme l'ensemble des personnes consultées, que l'inforoute constitue bien plus une occasion à saisir qu'une menace pour notre langue et notre culture.

Les membres recommandent au gouvernement de se donner les trois priorités suivantes dans le cadre d'une stratégie de promotion du français sur l'autoroute de l'information : 1) accroître les contenus francophones de qualité par un ensemble de moyens, dont la mise en réseau de l'ensemble de l'information gouvernementale d'intérêt public, 2) développer des outils informatisés de traitement de la langue et 3) mettre en place, notamment dans la Francophonie, des alliances stratégiques favorables à la diversité linguistique.

Concernant l'enjeu culturel, des recommandations sont formulées afin d'encourager la production d'oeuvres québécoises numérisées et d'assurer une large diffusion aux produits culturels québécois.

Concernant le droit d'auteur de la Couronne, il est recommandé au gouvernement d'étudier la possibilité de renoncer à exiger des redevances pour la consultation sur l'inforoute des documents publics sur lesquels il détient un droit d'auteur.

Les enjeux démocratiques

L'importante question de l'accessibilité fut au centre de nombreux mémoires. Les membres de la Commission sont convaincus que le gouvernement peut jouer un rôle important pour faciliter l'accès de tous les citoyens aux services de l'inforoute, notamment par l'ouverture de points d'accès dans divers lieux publics. Elle recommande toutefois de procéder graduellement à l'implantation des services gouvernementaux sur l'inforoute en effectuant des projets pilotes auprès de clientèles ciblées.

Les membres recommandent par ailleurs que tous les aspects liés à la protection de la vie privée et à la protection des renseignements personnels sur l'inforoute fassent l'objet d'un examen attentif par l'ensemble des ministres et organismes publics, en collaboration avec la Commission d'accès à l'information, le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Il faudra évaluer non seulement les questions relatives à la circulation sécuritaire des renseignements personnels, mais aussi tout ce qui concerne la cueillette, la détention, la finalité, les droits d'accès et la modification de ces renseignements.

D'autres enjeux sont également l'objet de recommandations, tels le contrôle des contenus, la lutte à la criminalité, la protection du consommateur, l'utilisation de l'inforoute afin d'accroître la solidarité au sein de la société et la qualité de la vie démocratique.

Les champs d'application privilégiés

Les enjeux dans les champs d'application suivants sont l'objet de recommandations : l'éducation, la santé, le travail, l'aménagement du territoire et le développement régional.

Dans le secteur de l'éducation, la Commission de la culture propose notamment les grandes orientations suivantes : que le personnel enseignant à tous les niveaux reçoivent une formation adéquate afin de pouvoir se servir des nouvelles technologies comme outils pédagogiques d'utilisation courante; que des outils pédagogiques soient créés et qu'on en vienne éventuellement à pouvoir les exporter; qu'en collaboration avec nos partenaires de la Francophonie, soit développé davantage l'enseignement postsecondaire virtuel.

Dans le secteur de la santé, l'usage de la télémédecine doit être encouragé sur l'ensemble du territoire, en favorisant notamment une régionalisation des services. Il faut par ailleurs procéder à une révision du cadre juridique de la pratique médicale en regard du nouveau contexte créé par l'inforoute. Enfin, il faut s'assurer qu'un débat public ait lieu avant l'introduction d'une carte-santé et que la question de la sauvegarde de la vie privée ne soit pas escamotée.

Concernant les enjeux dans le monde du travail, il faut établir un plan d'action en matière de formation de la main-d'oeuvre qui tienne compte du contexte des inforoutes. Il faut aussi procéder à une révision de nos lois, afin notamment d'accorder une protection au nombre grandissant de travailleurs à domicile ou travailleurs autonomes. On recommande également d'expérimenter des projets pilotes de télétravail dans la fonction publique.

Enfin, la Commission de la culture souhaite que le gouvernement voit à ce que l'inforoute contribue au développement des régions, par exemple en encourageant les projets qui en émanent dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information. Il faut de plus réfléchir à la possibilité de mettre Hydro-Québec à contribution pour assurer un meilleur accès aux régions dont les réseaux de télécommunications ne sont pas encore dotés de fibres optiques.

Le rôle de l'État

La Commission de la culture invite le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale à accorder une attention prioritaire à ce dossier, à exercer un leadership stratégique et à présenter une vision d'ensemble et une stratégie de développement de l'inforoute québécoise qui s'inspirent des orientations proposées dans notre rapport.

Les membres de la Commission recommandent entre autres au gouvernement d'intégrer les nouvelles technologies de l'information et des communications dans sa stratégie de développement économique et technologique de l'ensemble des régions du Québec. Ils croient également qu'il faudra de plus en plus utiliser les inforoutes afin d'améliorer les services rendus à l'ensemble des clientèles qu'il dessert. Ils recommandent enfin de s'assurer que le financement du plan d'action proposé se fasse en collaboration avec le secteur privé.

Robert Jolicoeur
Secrétaire de la Commission de la culture
Assemblée nationale du Québec